



Commission canadienne
du tourisme

Canadian Tourism
Commission

Demande de qualification

Titre du concours :	Services de recherche
Numéro du concours :	DC-2017-SY-03
Date et heure limites	Vendredi 24 février 2017 à 14 h, heure du Pacifique (HP)
Autorité contractante :	Jeff Chan Agente d'approvisionnement T : +1-604-638-8336 procurement@destinationcanada.com

Remarque : Le présent document ne peut être ni reproduit ni distribué sans l'approbation expresse et préalable du Service de l'approvisionnement de la Commission canadienne du tourisme, excepté lorsque son utilisation par un soumissionnaire répondant directement à cette demande de qualification est autorisée.

Section A – INTRODUCTION

La Commission canadienne du tourisme est l'organisme national de marketing touristique du Canada et exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (« DC »). À titre de société d'État fédérale, elle soutient l'industrie canadienne du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix et l'économie du pays en générant des recettes d'exportation du tourisme.

En collaboration et en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, elle travaille avec le secteur touristique pour maintenir la compétitivité de celui-ci et positionner le Canada comme une destination où les voyageurs peuvent créer leurs propres expériences extraordinaires.

La stratégie de DC met l'accent sur les marchés étrangers où la marque touristique du Canada est à l'avant-scène et qui fournissent le meilleur rendement du capital investi. DC mène des activités dans 12 marchés géographiques cibles : le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud, l'Australie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.destinationcanada.com/fr>.

A.1 Objet et intention

La présente demande de qualification (« DDQ ») a pour objet de solliciter des propositions pour divers services de recherche pour DC. Vous trouverez les exigences détaillées dans l'énoncé de travail (section C).

Veillez noter qu'un soumissionnaire peut présenter une proposition soit pour l'un des deux énoncés de travail (C.2 Recherche quantitative ou C.3 Recherche qualitative et exploratoire), soit pour les deux énoncés (C.2 Recherche quantitative et C.3 Recherche qualitative et exploratoire) de la section C. Pour être retenu, un soumissionnaire n'est donc pas obligé de faire une proposition couvrant les deux énoncés.

DC compte établir un « répertoire » de soumissionnaires préapprouvés et s'en servir pour combler ses besoins.

Le présent processus d'approvisionnement n'a ni pour but ni pour effet de créer un processus d'appel d'offres officiel et exécutoire qui donnerait lieu à un « contrat A » entre chaque soumissionnaire et DC. Il vise plutôt à donner à DC l'occasion de prendre connaissance des produits et services que les soumissionnaires peuvent offrir en réponse à son énoncé de travail. Selon le nombre de réponses et leur diversité, DC négociera par la suite avec les soumissionnaires dont elle estime que la proposition répond le mieux à ses besoins.

En soumettant sa proposition, le soumissionnaire accepte ce processus et ces négociations et reconnaît qu'il ne pourra pas déposer de réclamation contre DC relativement à l'attribution ou non d'un contrat, ou encore à une situation où DC ne donnerait pas suite à une réponse à la présente DDQ.

Pour résumer, la présente DDQ est publiée dans l'unique but de recevoir des propositions et de constituer un répertoire. DC n'est aucunement tenue de conclure un accord suivant la publication de cette DDQ ou la soumission d'une proposition. L'objet de cette DDQ consiste à établir une liste de fournisseurs aptes à répondre aux exigences de DC et avec lesquels il serait possible de négocier un accord officiel.

A.2 Période d'effet du répertoire

Les soumissionnaires qualifiés qui ont démontré leur capacité de répondre aux exigences énoncées dans la présente DDQ pourront éventuellement être inclus dans le répertoire de DC. Un soumissionnaire peut figurer dans ce répertoire pendant une période allant jusqu'à trois (3) ans. Après cette période initiale, sa qualification peut être prolongée annuellement, à la discrétion de DC. Au total, la période d'effet du répertoire (la période initiale et toute prolongation) ne peut dépasser cinq (5) ans. DC ne prend pas d'entente d'exclusivité, ne garantit pas le recours aux services de l'entrepreneur et ne s'avance aucunement quant à la valeur ou au volume du travail qui pourrait être attribué à l'entrepreneur.

A.3 Convention d'offre à commandes

Tout soumissionnaire retenu devra conclure une convention d'offre à commandes (la « COC ») non exclusive avec DC. Chaque projet ou service sera par la suite exécuté suivant un énoncé de travail ou un bon de commande de DC assujettis aux modalités de la COC et dans lesquels le projet ou le service seront détaillés. Il est à noter que la COC conclue avec DC en vertu de la présente DDQ ne garantit aucun travail aux soumissionnaires.

A.4 Répertoire et processus relatif à la COC

DC utilisera le répertoire selon ses besoins et à son unique discrétion. DC ne garantit pas le recours aux services des entrepreneurs et ne s'avance aucunement quant à la valeur ou au volume du travail qui pourrait être attribué à l'un ou l'autre des soumissionnaires retenus. Voir la section I pour connaître la façon dont DC utilise les répertoires et les COC à la suite d'un processus de DDQ.

SECTION B – CRITÈRES D'ÉVALUATION ET INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DDQ

B.1 Évaluation selon les critères impératifs

Les propositions seront d'abord évaluées en fonction des critères impératifs énoncés à la section D. Les soumissionnaires dont la proposition ne satisfait pas aux critères impératifs pourraient éventuellement disposer d'un certain temps pour corriger les lacunes décelées (la « période de rectification »). Si ces propositions satisfont aux critères impératifs au terme de la période de rectification, elles seront ensuite évaluées conformément aux critères décrits à l'article B.2. Toute proposition ne satisfaisant pas aux critères impératifs au terme de la période de rectification sera exclue du processus d'évaluation, et le soumissionnaire en sera avisé. La période de rectification commencera à la date limite de la DDQ et se terminera après une période définie par DC, à sa seule discrétion.

B.2 Évaluation selon les critères souhaités

Les propositions répondant aux critères impératifs seront ensuite évaluées et notées selon les critères souhaités, définis plus loin. Le comité d'évaluation de DC pourrait être formé d'employés et de consultants de DC, liés par un accord de confidentialité relativement au processus de DDQ. Ce comité d'évaluation sera responsable d'examiner et d'évaluer les propositions, puis de formuler une recommandation à la haute direction de DC quant à l'attribution du contrat.

Dans tous les cas, les décisions sur le degré de satisfaction aux critères établis ainsi que la note attribuée lors de l'évaluation sont à l'entière discrétion de DC, tant pour les propositions que pour les présentations ou démonstrations (le cas échéant).

B.2.1 Questionnaire sur les critères souhaités (section E) 70 %

Les propositions seront évaluées selon les critères souhaités indiqués à la section E. Les soumissionnaires présélectionnés, soit ceux dont la proposition obtient au moins 60 % de cet élément d'évaluation comptant pour 70 %, passeront à l'évaluation en fonction de la tarification proposée, entre autres critères.

B.2.2 Tarification proposée (section F) 30 %

Après évaluation de la tarification proposée, DC pourrait choisir autant de soumissionnaires qu'elle le désire et entamer des négociations avec eux.

TOTAL 100 %

B.2.3 Négociations

DC compte mener des négociations avec le ou les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs résultats, conformément aux dispositions de l'article H.10, Négociation du contrat.

B.3 Instructions : soumission des propositions, déclarations d'intention et questions

B.3.1 Soumissions

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition complète par courriel à l'autorité contractante d'ici la date et l'heure limites (la « date limite »), fixées au **vendredi 24 février 2017 à 14 h (HP)**.

Toute proposition reçue après la date limite pourrait être rejetée d'emblée par DC. Le soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la soumission de sa proposition dans les délais prescrits.

Les propositions doivent être soumises en format PDF, selon la procédure définie à l'article B.3.4 ci-après. Toutes les propositions reçues dans le cadre de la présente DDQ deviendront la propriété de DC. La date et l'heure officielles de réception des propositions seront celles indiquées dans le système de messagerie électronique de DC.

B.3.2 Déclarations d'intention

Les soumissionnaires doivent annoncer leur intention de soumettre une proposition (« déclaration d'intention ») en envoyant un courriel à l'autorité contractante d'ici le **mardi 7 février 2017 à 14 h (HP)**.

Veillez noter que la déclaration d'intention ne fait pas partie des exigences obligatoires. Les soumissionnaires qui omettent de l'envoyer peuvent quand même présenter leur proposition dans les délais prescrits.

B.3.3 Questions

Les soumissionnaires peuvent poser des questions par courriel en écrivant à l'autorité contractante d'ici le **mardi 7 février 2017 à 14 h (HP)**. Les questions reçues après cela pourraient ne pas être traitées.

Si DC estime, à son entière discrétion, que la réponse à certaines questions est de l'intérêt de l'ensemble des soumissionnaires, elle mettra à la disposition de tous un résumé anonyme des questions et réponses, qui prendra la forme d'une modification. Le nom de l'auteur de chacune des questions sera tenu confidentiel.

Si un soumissionnaire estime que, en divulguant l'une de ses questions et la réponse à celle-ci, DC risque de dévoiler un aspect confidentiel de sa proposition, il peut accompagner cette question d'une note expliquant pourquoi il souhaite l'exclure des questions et des réponses publiées. Si DC acquiesce à cette demande, la question sera traitée de façon confidentielle et ne sera pas publiée. En revanche, si DC rejette la demande, elle demandera au soumissionnaire de reformuler sa question ou, si cela s'avère impossible, de la retirer.

B.3.4 Instructions

Toutes les propositions, déclarations d'intention et questions doivent être envoyées par courriel à procurement@destinationcanada.com et doivent porter la mention « **DDQ DC-2017-SY-03 Services de recherche – CONFIDENTIEL** » comme objet du courriel. Les informations suivantes doivent également figurer dans chaque message :

- le nom de l'entreprise;
- le nom et le titre de la personne-ressource;
- les numéros de téléphone, de cellulaire et de télécopieur ainsi que l'adresse courriel de la personne-ressource;
- la ou les sections visées de la DDQ, s'il y a lieu;
- le ou les énoncés de travail de la section C pour lesquels l'entreprise fait une proposition.

Les courriels dépassant huit mégaoctets (Mo) ne seront pas acceptés. Au besoin, les soumissionnaires doivent diviser leur réponse en fichiers numérotés de taille appropriée (moins de huit Mo). Dans leur premier courriel, les soumissionnaires doivent alors fournir les précisions sur chaque section et indiquer le nombre de courriels qu'ils comptent

envoyer. Les propositions seront conservées dans un environnement informatique sécurisé à accès restreint. Elles ne seront ouvertes qu'après la date limite.

B.4 Formulaire de réponse, format et portée de la DDQ

B.4.1 Formulaire de réponse de la DDQ

Les soumissionnaires doivent remplir et inclure les documents suivants dans leur proposition :

- Annexe 1 – Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation
- Annexe 2 – Formulaire de déclaration des faits importants
- Annexe 3 – Modifications
- Annexe 4 – Déclaration des sous-traitants (s'il y a lieu)
- Section D – Critères impératifs
- Section E – Questionnaire sur les critères souhaités
- Section F – Proposition de tarification (fichier distinct)

B.4.2 Format et portée de la DDQ

La présente demande de qualification établit les exigences, les critères souhaités et les considérations supplémentaires de DC. Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent fournir une description détaillée de leur capacité à répondre aux exigences de la présente DDQ. Ils doivent avant tout s'assurer que leur proposition est complète, que le contenu est clair et que les éléments correspondent aux numéros d'article ou de section indiqués. Les propositions qui ne répondent pas clairement aux exigences ou ne font pas référence aux numéros d'article ou de section applicables pourraient ne pas être évaluées.

Veillez ne pas inclure d'hyperliens ou de liens vers des sites de médias sociaux (p. ex. LinkedIn), car DC ne les examinera pas systématiquement dans le cadre du processus. Toute information soumise à l'évaluation doit donc être comprise dans votre proposition écrite.

Seuls les documents fournis en réponse à la présente DDQ ainsi que les présentations ou démonstrations (s'il y a lieu) seront examinés et évalués. L'information, les propositions et les présentations déjà fournies à DC ou toute autre référence à du matériel, à de l'information ou à des présentations ne figurant pas dans votre proposition actuelle ne seront pas examinées. Les soumissionnaires ne doivent présumer d'aucune façon que DC connaît déjà leurs compétences, en dehors des renseignements fournis aux termes de la présente DDQ.

SECTION C – ÉNONCÉ DE TRAVAIL

C.1 Contexte

À titre d'organisme national de marketing touristique, DC fait la promotion du Canada en tant que destination de choix et apporte son soutien au secteur touristique canadien. En tant que société d'État du gouvernement du Canada, elle a pour mandat de travailler avec l'industrie canadienne du tourisme et les gouvernements des provinces et des territoires pour faire la promotion du Canada en tant que destination touristique de premier plan, augmenter les recettes d'exportation du tourisme pour le pays, accroître les recettes fiscales, contribuer à la création d'emplois et améliorer la compétitivité du secteur canadien du voyage et du tourisme à l'international.

À cette fin, DC fait la promotion des expériences extraordinaires du Canada dans 12 marchés cibles : l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, la France, l'Inde, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni et le Canada.

DC réalise différents types de recherche primaire afin de mieux comprendre ses marchés et de renseigner ses employés et ses partenaires de l'industrie du tourisme.

C.2 Recherche quantitative

C.2.1 Objectif

DC a pour objectif de faire appel aux entrepreneurs qualifiés figurant dans son répertoire pour mener des travaux de recherche visant à quantifier divers aspects liés aux opinions, attitudes, comportements et motivations des consommateurs, ainsi que d'autres sujets reliés au tourisme.

C.2.2 Portée des travaux

Les entrepreneurs fournissant des services de recherche quantitative aux termes du présent énoncé de travail doivent, entre autres, être en mesure de réaliser des études quantitatives fondées sur des sondages, l'analyse de données et l'accès à des sources de données exclusives.

Les entrepreneurs peuvent être appelés notamment à effectuer les types de recherche quantitative suivants :

- études sur les attitudes ou les comportements des consommateurs;
- études sur le cheminement vers l'achat;
- études de segmentation;
- évaluations du potentiel des marchés;
- études sur la valeur de la marque;
- études de suivi de la publicité;
- essais de concepts créatifs publicitaires;
- études multiclients;
- études omnibus;
- études d'ethnographie numérique;
- études d'écoute sociale;
- analyses de contenu, de textes et des médias;
- enquêtes par interception sur site Web;
- enquêtes par interception en personne;
- accès aux données sur le tourisme et analyse des données;
- formation de groupes de discussion exclusifs.

Les entrepreneurs pourraient avoir à démontrer qu'ils sont en mesure de fournir des services de recherche complets, y compris la conception d'études, l'analyse de données, la production de rapports, la présentation des résultats et autres. Les entrepreneurs pourraient donc être appelés à effectuer les tâches suivantes :

- participer à des réunions (en personne ou par conférence téléphonique);
- donner des conseils sur les méthodes de recherche;
- dresser un plan d'analyse relié aux objectifs de recherche;
- dans le cas des sondages :
 - concevoir des questionnaires et les traduire en différentes langues selon les besoins;
 - programmer des questionnaires pour des sondages en ligne et hors ligne et effectuer des enquêtes sur le terrain;
 - coder des données provenant de réponses ouvertes;
- rédiger des rapports d'étape;
- donner accès aux données dans le ou les formats les plus adaptés;
- analyser les données;
- rédiger l'ébauche et la version définitive du rapport en anglais;
- réaliser une présentation des résultats;
- présenter les résultats oralement;
- effectuer des tâches essentielles à la gestion des recherches;
- fournir d'autres services selon les exigences de chaque projet.

C. Recherche qualitative et exploratoire

C.3.1 Objectif

DC a pour objectif de faire appel aux entrepreneurs qualifiés figurant dans son répertoire pour mener des travaux de recherche exploratoire sur divers aspects liés aux opinions, attitudes, comportements et motivations des consommateurs, ainsi que d'autres sujets reliés au tourisme.

C.3.2 Portée des travaux

Les entrepreneurs fournissant des services de recherche qualitative et exploratoire aux termes du présent énoncé de travail doivent, entre autres, être en mesure de réaliser des études qualitatives fondées sur diverses méthodes en ligne et hors ligne, y compris des groupes de discussion (en ligne et hors ligne), des entrevues approfondies, des journaux de bord numériques et des études d'ethnographie numérique.

Les entrepreneurs peuvent être appelés notamment à effectuer les types de recherche qualitative suivants :

- travaux préalables aux études qualitatives;
- essai de concepts créatifs publicitaires;
- études liées au secteur des professionnels des voyages (règlements relatifs aux visas, accès aérien, évaluation des salons professionnels ou autres événements, etc.);
- études approfondies sur certains segments, produits ou marchés;
- études au moyen de journaux de bord numériques;
- études d'ethnographie numérique;
- études sur les communautés virtuelles.

Les entrepreneurs pourraient avoir à démontrer qu'ils sont en mesure de fournir des services de recherche complets, y compris la conception d'études, l'analyse de données, la production de rapports, la présentation des résultats et autres. Les soumissionnaires pourraient donc être appelés à effectuer les tâches suivantes :

- participer à des réunions (en personne ou par conférence téléphonique);
- donner des conseils sur les méthodes de recherche;
- concevoir des questionnaires de recrutement et des guides d'entrevue et d'animation de discussion;
- recruter des participants et des répondants;
- pour les études hors ligne, fournir :
 - des animateurs,
 - des lieux de réunion,
 - des rafraîchissements;
 - des incitatifs financiers;
 - des enregistrements audio ou vidéo des rencontres en groupe, des liens vidéos pour l'observation à distance et, au besoin, des services de traduction;
- créer et héberger des espaces numériques pour la réalisation des études qualitatives en ligne;
- animer les discussions et réaliser les entrevues;
- rédiger des rapports d'étapes;
- fournir les données dans le format le plus approprié;
- analyser les données;
- rédiger l'ébauche et la version définitive du rapport en anglais;
- réaliser une présentation des résultats;
- présenter les résultats oralement;
- effectuer des tâches essentielles à la gestion des recherches;
- fournir d'autres services selon les exigences de chaque projet.

SECTION D – QUESTIONNAIRE SUR LES CRITÈRES IMPÉRATIFS

Les critères impératifs doivent être entièrement satisfaits pour que le reste de la proposition soit évalué.

Veillez répondre à la question suivante si vous faites une proposition correspondant à l'énoncé de la sous-section C.2 – Recherche quantitative.

D.1 Critères impératifs

D.1.1 Le soumissionnaire doit être une entreprise légalement constituée en société et être en activité depuis au moins cinq (5) ans.

Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

Veillez répondre à la question suivante si vous faites une proposition correspondant à l'énoncé de la sous-section C.3 – Recherche qualitative et exploratoire.

D.2 Critères impératifs

D.2.1 Le soumissionnaire doit être une entreprise légalement constituée en société et être en activité depuis au moins cinq (5) ans.

Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

SECTION E – QUESTIONNAIRE SUR LES CRITÈRES SOUHAITÉS

Les soumissionnaires doivent donner des réponses claires et concises aux questions ci-dessous. Merci de ne pas dépasser une page pour votre réponse à chacune des questions.

La note maximale pour la section E est de 70 %, soit pour les sous-sections E.1 à E.3 (recherche quantitative), soit pour les sous-sections E.4 à E.6 (recherche qualitative et exploratoire), tel qu'indiqué à la sous-section B.2.

Veillez répondre aux questions suivantes si vous faites une proposition correspondant à l'énoncé de la sous-section C.2 – Recherche quantitative

E.1 Personnel et expérience (35 %)

- E.1.1 (*À titre informatif seulement – 0 %*) Veuillez fournir un aperçu et un historique de votre entreprise ainsi que les renseignements suivants :
- dénomination sociale du soumissionnaire;
 - adresse;
 - numéro de téléphone;
 - numéro de télécopieur;
 - adresse courriel;
 - adresses des bureaux et succursales.

- E.1.2 (*À titre informatif seulement – 0 %*) Veuillez identifier le personnel clé que votre entreprise a l'intention de mettre à contribution pour atteindre les objectifs de DC. Veuillez préciser le profil de chacun des membres clé du personnel qui pourraient être affectés au compte de DC, en fournissant les éléments pertinents concernant leurs aptitudes et leur expérience, leur formation, leurs titres de compétence, leurs domaines d'expertise et, s'il y a lieu, les prix ou témoignages de reconnaissance de l'industrie qui leur ont été décernés.

Veillez aussi décrire ce que vous avez prévu pour faire en sorte de toujours fournir à DC un niveau de service équivalent à celui fourni par le personnel clé, au cas où des membres du personnel clé quitteraient votre entreprise ou seraient affectés à d'autres clients.

- E.1.3 (35 %) Veuillez donner une description de trois (3) projets de recherche quantitative entrepris depuis 2012, de façon à démontrer que votre entreprise a fourni des services similaires à ceux décrits à la sous-section C.2 – Recherche quantitative (énoncé de travail).

Veillez inclure le rapport final d'un de ces projets, illustrant vos compétences, vos techniques d'analyse et votre capacité à résumer vos conclusions.

Le projet touché par ce rapport vaudra 15 % et les deux autres, 10 % chacun.

La description de ces projets doit être claire et comporter les renseignements suivants :

- titre du projet;
- date (mois et année);
- nom du client et coordonnées;
- sujet de la recherche;
- méthodologie (étendue, situation géographique, taille de l'échantillon, méthode).

E.2 Connaissance de l'industrie du tourisme et des voyages (15 %)

E.2.1 (7,5 %) Veuillez démontrer que vous comprenez les enjeux propres à l'industrie touristique au Canada et dans le monde (défis, possibilités, tendances, etc.).

E.2.2 (7,5 %) Veuillez nommer trois types de recherche quantitative que DC pourrait réaliser au cours des cinq (5) prochaines années pour anticiper les variations de la demande, l'évolution de l'industrie et les innovations technologiques.

E.3 Compétences et innovation (20 %)

E.3.1 (20 %) Dans le tableau ci-dessous, dressez la liste des compétences de votre entreprise en recherche quantitative et des innovations que vous prévoyez pour élargir ces compétences.

<i>Compétences actuelles</i>	<i>Compétences futures</i>

Veillez répondre aux questions suivantes si vous faites une proposition correspondant à l'énoncé de la sous-section C.3 – Recherche qualitative et exploratoire.

E.4 Personnel et expérience (35 %)

E.4.1 (*À titre informatif seulement – 0 %*) Veuillez fournir un aperçu et un historique de votre entreprise ainsi que les renseignements suivants :

- dénomination sociale du soumissionnaire;
- adresse;
- numéro de téléphone;
- numéro de télécopieur;
- adresse courriel;
- adresses des bureaux et succursales.

E.4.2 (*À titre informatif seulement – 0 %*) Veuillez identifier le personnel clé que votre entreprise a l'intention de mettre à contribution pour atteindre les objectifs de DC. Veuillez préciser le profil de chacun des membres clé du personnel qui pourraient être affectés au compte de DC, en fournissant les éléments pertinents concernant leurs aptitudes et leur expérience, leur formation, leurs titres de compétence, leurs domaines d'expertise et, s'il y a lieu, les prix ou témoignages de reconnaissance de l'industrie qui leur ont été décernés.

Veillez aussi décrire ce que vous avez prévu pour faire en sorte de toujours fournir à DC un niveau de service équivalent à celui fourni par le personnel clé, au cas où des membres du personnel clé quitteraient votre entreprise ou seraient affectés à d'autres clients.

E.4.3 (*35 %*) Veuillez fournir une description de trois (3) projets de recherche qualitative entrepris depuis 2012, de façon à démontrer que votre entreprise a fourni des services similaires à ceux décrits à la sous-section C.3 Recherche qualitative et exploratoire (énoncé de travail).

Veillez inclure le rapport final d'un de ces projets, illustrant vos compétences, vos techniques d'analyse et votre capacité à résumer vos conclusions.

Le projet touché par ce rapport vaudra 15 % et les deux autres, 10 % chacun.

La description de ces projets doit être claire et comporter les renseignements suivants :

- titre du projet;
- date (mois et année);
- nom du client et coordonnées;
- sujet de la recherche;
- méthodologie (étendue, situation géographique, taille de l'échantillon, méthode).

E.5 Connaissance de l'industrie du tourisme et des voyages (15 %)

E.5.1 (*7,5 %*) Veuillez démontrer que vous comprenez les enjeux propres à l'industrie touristique au Canada et dans le monde (défis, possibilités, tendances, etc.).

E.5.2 (*7,5 %*) Veuillez nommer trois types de recherche qualitative que DC pourrait réaliser au cours des cinq (5) prochaines années pour anticiper les variations de la demande, l'évolution de l'industrie et les innovations technologiques.

E.6 Compétences et innovation (20 %)

E.6.1 (20 %) Dans le tableau ci-dessous, dressez la liste des compétences de votre entreprise en recherche qualitative et des innovations que vous prévoyez pour élargir ces compétences.

<i>Compétences actuelles</i>	<i>Compétences futures</i>

SECTION F – TARIFICATION

Les soumissionnaires doivent fournir leur proposition de tarification dans un fichier distinct de la réponse à la DDQ. Dans cette proposition de tarification, ils doivent mentionner le numéro et le titre de la DDQ, ainsi que les renseignements sur l'entreprise.

Les soumissionnaires sont invités à présenter le meilleur rapport qualité-prix dans chaque élément de leur proposition, tout en tenant compte de l'ensemble des exigences énoncées dans la présente DDQ et de l'ensemble des éléments de leur soumission.

Au moment d'évaluer les tarifs proposés, DC pourrait considérer le coût total de possession associé au produit ou au service pour toute sa durée de vie, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, le coût d'acquisition, les ressources humaines, la formation, l'installation, le soutien, l'entretien, le transport, la logistique, les coûts de fonctionnement et les coûts d'élimination. Cela pourrait également comprendre les coûts de transition, de migration ou d'intégration que DC devrait s'attendre à assumer. Il ne doit y avoir aucun coût caché que DC risquerait de constater seulement à l'échéance du contrat.

DC ne prend aucun engagement et n'offre aucune garantie quant à la valeur pécuniaire ou au volume de travail qui pourrait attendre un soumissionnaire retenu.

F.1 Détails de la tarification proposée

Votre proposition de tarification doit mentionner le taux horaire tout inclus facturé par votre entreprise pour fournir les services décrits dans la présente DDQ, le tout présenté conformément au barème de prix ci-dessous.

F.1.1 Barème de prix pour la recherche quantitative

Veillez remplir ce barème si vous faites une proposition relative à la sous-section C.2 – Recherche quantitative.

Si les prix varient selon le pays, veuillez fournir des tableaux pour chacun des pays et identifier clairement le pays correspondant à chacun des tableaux (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni).

Si un tableau ne correspond pas aux compétences de votre entreprise, veuillez signaler son omission.

Tableau 1 : Chercheur principal : gestion, conception, analyse et production de rapports

Nom	Taux horaire
Chercheur principal	

Tableau 2 : Autres catégories d'employés et tarifs

Catégories d'employés	Taux horaire

Tableau 3 : Services omnibus en ligne

Type de question	n = 1 000
Fermée	
Partiellement ouverte (type : Autres, veuillez préciser)	
Ouverte	

Tableau 4 : Réponses en ligne et mise en tableau des données

Comprend le coût des activités suivantes :

- Sélection des participants aux groupes de discussion selon des variables prédéfinies (l'annexe 6 donne la proportion de voyageurs, tels que définis par DC, dans chacun des marchés);
- Élaboration des questionnaires;
- Programmation des questionnaires;
- Travail sur le terrain;
- Codage des données de questions ouvertes;
- Production de tableaux et de fichiers SPSS.

Durée du questionnaire	n = 1 500
15 minutes	

Les tarifs doivent être indiqués en **dollars canadiens**, taxes en sus.

F.1.2 Barème de prix pour la recherche qualitative et exploratoire

Veillez remplir le barème ci-dessous si vous faites une proposition relative à la sous-section C.3 – Recherche qualitative et exploratoire.

Si les prix varient selon le pays, veuillez fournir des tableaux pour chacun des pays et identifier clairement le pays correspondant à chacun des tableaux (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni).

Si un tableau ne correspond pas aux compétences de votre entreprise, veuillez signaler son omission.

Tableau 1 : Chercheur principal : gestion, conception, animation, entrevues, analyse et production de rapports

Nom	Taux horaire
Chercheur principal	

Tableau 2 : Autres catégories d'employés et tarifs

Catégories d'employés	Taux horaire

Tableau 3 : Groupes de discussion hors ligne

Comprend le coût des activités suivantes :

- Sélection des participants aux groupes de discussion selon des variables prédéfinies (l'annexe 6 donne la proportion de voyageurs, tels que définis par DC, dans chacun des marchés);
- Élaboration de guides de discussion;
- Location de lieux de réunion;
- Rafrâichissements;
- Animation des groupes;
- Incitatifs financiers;
- Connexion audiovisuelle.

	8 participants
Deux groupes	

Tableau 4 : Groupes de discussion en ligne

Comprend le coût des activités suivantes :

- Sélection des participants aux groupes de discussion selon des variables prédéfinies (l'annexe 6 donne la proportion de voyageurs, tels que définis par DC, dans chacun des marchés);
- Élaboration de guides de discussion;
- Création et hébergement des espaces en ligne;
- Animation des groupes;
- Incitatifs financiers.

	8 participants
Deux groupes	

Les tarifs doivent être indiqués en **dollars canadiens**, taxes en sus.

F.2 Rabais sur les paiements

DC préfère les modalités de paiement net dans les 30 jours et pourrait envisager de payer avant l'échéance dans l'éventualité d'un rabais pour paiement hâtif.

F.2.1 Indiquez vos modalités de paiement et expliquez tout rabais pour paiement hâtif offert à DC.

F.3 Stratégies de tarification

DC pourrait se montrer ouverte à d'autres stratégies de tarification, mesures incitatives, ristournes liées au volume ou autres offres qu'elle jugerait profitables. DC se réserve le droit de prendre en considération ou non toute offre qui lui sera proposée.

F.3.1 Veuillez indiquer toute autre stratégie de tarification dont votre entreprise serait prête à discuter avec DC.

DC pourrait également se montrer ouverte à d'autres types de partenariats, par exemple en mettant ses propres ressources et capacités au service du fournisseur. Cela pourrait se traduire par un accès aux données de DC, par une mise en contact avec des partenaires de DC au sein de l'industrie touristique ou par l'établissement d'un partenariat de marketing.

SECTION G – PRÉSENTATIONS/DÉMONSTRATIONS

SANS OBJET

SECTION H – CONDITIONS ET PROCESSUS RELATIFS À LA DDQ

H.1 Échéancier du processus de DDQ

Voici l'échéancier du processus de sélection des soumissionnaires :

Date limite de réception des questions	Mardi 7 février 2017 à 14 h (HP)
Date et heure limites	Vendredi 24 février 2017 à 14 h (HP)
Déclaration d'intention (*)	Mardi 7 février 2017 à 14 h (HP)
Période de négociation	3 jours suivant l'avis de DC

Remarque : DC se réserve le droit de modifier l'échéancier, à son entière discrétion.

(*) Veuillez noter que la déclaration d'intention n'est pas un critère d'exclusion. Les soumissionnaires qui omettent de la présenter à la date indiquée ci-dessus peuvent quand même soumettre une proposition, dans les délais prescrits.

H.2 Interprétation de la DDQ

Si un soumissionnaire s'interroge sur le sens d'une partie de la présente DDQ, quelle qu'elle soit, ou y trouve des erreurs, des omissions, des incohérences ou des ambiguïtés, il peut en faire part à DC, qui décidera s'il est nécessaire ou non de modifier la DDQ.

Il incombe au soumissionnaire de bien comprendre les exigences de la DDQ. S'il a besoin de clarifications, le soumissionnaire doit veiller à les obtenir avant de présenter sa proposition.

H.3 Demandes de renseignements et communications

Seule l'autorité contractante nommée à la page titre est autorisée par DC à commenter toute section de la présente DDQ ou les exigences qui y sont décrites. DC ne sera pas liée par les renseignements ou les énoncés provenant d'une personne autre que l'autorité contractante désignée, et le soumissionnaire accepte de ne pas se fier à de tels renseignements ou énoncés.

Toute demande de renseignements auprès de personnes non autorisées ou toute tentative visant à influencer les résultats du processus en communiquant avec des employés de DC (autres que l'autorité contractante), des membres de son conseil d'administration ou des représentants du gouvernement entraînera la disqualification immédiate du soumissionnaire, qui pourra également voir sa candidature exclue de demandes de propositions ultérieures.

H.4 Exactitude des renseignements

Bien que le contenu de la présente DDQ et les références au contenu d'autres documents aient été préparés et rédigés de bonne foi, DC ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. DC peut modifier des éléments en tout temps, si les circonstances opérationnelles l'exigent.

H.5 Modifications

DC peut apporter des modifications à la DDQ pour y intégrer des renseignements, des instructions, des changements ou des questions et réponses. Si la présente DDQ est publiée sur le site Web Achatsetventes.gc.ca du gouvernement du Canada (« Achatsetventes »), DC peut y afficher des modifications, les faire parvenir à tous les soumissionnaires qui ont reçu une invitation ou ne les fournir qu'aux soumissionnaires qui ont déclaré leur intention de soumettre une proposition.

Il incombe au soumissionnaire de vérifier régulièrement si DC a apporté des modifications à la DDQ sur Achatsetventes, ce qu'elle peut faire à sa discrétion avant la date limite. Les

modifications peuvent contenir des renseignements importants, y compris des changements majeurs apportés à la DDQ. Le soumissionnaire est responsable de lire toutes les modifications et de confirmer qu'il en a tenu compte dans sa proposition (voir l'annexe 3).

H.6 Modification et retrait

DC accepte qu'une proposition déjà présentée soit modifiée ou retirée, à condition de recevoir les modifications ou l'avis de retrait par courriel avant la date limite. Les modifications et les renseignements reçus après la date limite ne seront pas acceptés, sauf sur invitation et demande de l'autorité contractante.

H.7 Période de validité

Les propositions doivent demeurer valides pendant une période d'au moins cent vingt (120) jours après la date limite.

H.8 Coûts liés à la préparation de la proposition

Le soumissionnaire doit assumer l'entière responsabilité des coûts, y compris les frais de déplacement, liés à la préparation de sa proposition, à sa participation à la DDQ, aux éventuelles présentations ou démonstrations connexes et à la négociation du contrat qui pourrait s'ensuivre; DC ne lui remboursera aucun de ces coûts, sauf indication contraire. Le soumissionnaire assume en outre tous les risques liés à ces coûts. En participant à la présente DDQ, le soumissionnaire convient de décharger DC de toute responsabilité relative à ces risques.

H.9 Langue

Le soumissionnaire peut déposer sa proposition en français ou en anglais. Le présent processus de DDQ se déroulera uniquement en anglais, et le contrat qui en découlera sera rédigé en anglais.

H.10 Négociation du contrat

DC se réserve le droit de négocier la portée et les modalités du contrat avec le soumissionnaire, ci-après appelé le « soumissionnaire privilégié », dont elle estime que l'expertise, l'expérience, la vision et la réputation serviront au mieux les intérêts de DC. Les soumissionnaires ne doivent pas présumer que le contrat sera attribué au moins-disant.

DC entamera des discussions et des négociations avec le soumissionnaire privilégié afin de convenir des modalités définitives de l'accord. Pendant les négociations, DC pourrait demander des renseignements supplémentaires au soumissionnaire pour vérifier, éclaircir ou compléter les renseignements fournis dans la proposition ou pour confirmer les conclusions tirées lors de l'évaluation. Elle pourrait aussi demander au soumissionnaire d'offrir un meilleur prix.

Négociations subséquentes – Le ou les soumissionnaires privilégiés ayant obtenu les meilleurs résultats au terme de l'évaluation seront invités à entamer des négociations avec DC en vue d'un contrat. DC entend mener lesdites négociations pendant la période de négociation.

Si, pour une quelconque raison, DC n'arrive pas à s'entendre pleinement avec un soumissionnaire privilégié avant la fin de la période de négociation du contrat, DC pourra à sa discrétion mettre un terme aux discussions avec celui-ci, puis inviter un autre soumissionnaire qualifié à entamer des négociations en vue de conclure un accord sur les services concernés. Il n'existera aucune relation juridiquement contraignante entre DC et un soumissionnaire avant la conclusion d'un accord écrit.

H.11 Attribution du contrat

Si la présente DDQ aboutit à la négociation et à l'attribution d'un contrat :

- i. ce dernier prendra effet dès sa signature par les représentants dûment autorisés de DC et du soumissionnaire retenu;

- ii. il pourra comprendre, entre autres, les conditions générales du contrat énoncées à l'annexe 5.

H.12 Compte rendu

DC, à son entière discrétion, ne fournira un compte rendu qu'aux soumissionnaires qui ont obtenu au moins la note de passage ou qui font partie du groupe de soumissionnaires présélectionnés, s'ils en font la demande. Toutes les demandes doivent être envoyées par écrit à l'autorité contractante de DC dans les trente (30) jours suivant l'avis d'attribution. La séance de compte rendu a pour but d'aider le soumissionnaire à améliorer sa proposition pour les demandes ultérieures. La fourniture éventuelle d'un compte rendu ne vise aucunement à offrir l'occasion de contester le processus d'approvisionnement.

H.13 Faits importants

On entend par « fait important » toute circonstance ou relation qui pourrait entraîner un avantage injuste, par exemple le fait : d'avoir une association quelconque ou un lien de parenté avec un employé de DC ou un membre de son conseil d'administration; d'avoir accès à des renseignements non accessibles aux autres soumissionnaires; de communiquer au sujet de la DDQ avec toute personne non autorisée; d'agir de manière à nuire à la capacité d'un autre soumissionnaire de présenter une proposition pour les biens ou services concernés; d'offrir un cadeau ou un avantage à un employé de DC ou à un membre de son conseil d'administration; ou de se conduire d'une manière qui nuit à l'intégrité du processus de DDQ ou qui peut en donner l'impression (tous des « faits importants »).

DC se réserve le droit de tenir compte de tout fait important (tel que défini ci-dessus) déclaré dans une proposition ou autrement, et de rejeter une proposition si elle juge qu'un fait important donne lieu à un conflit d'intérêts qui entraînerait un avantage injuste ou qui nuirait à l'intégrité du processus de DDQ.

H.14 Interdiction de promouvoir son intérêt

Le soumissionnaire doit se garder de formuler des commentaires en public, de répondre à des questions dans une tribune publique ou encore de mener des activités visant à promouvoir ou à annoncer publiquement son intérêt à l'égard du présent projet.

H.15 Confidentialité

DC reconnaît la nature confidentielle de l'information pouvant être fournie en réponse à la présente DDQ. Le soumissionnaire doit indiquer clairement les parties de sa proposition qui contiennent de l'information confidentielle. DC n'utilisera ni ne divulguera cette information confidentielle, sauf aux fins de l'évaluation des propositions dans le cadre de la présente DDQ ou si une loi l'exige, notamment (mais sans s'y limiter) la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le soumissionnaire doit garder confidentiels tous les renseignements reçus de DC et tous les renseignements rassemblés pour DC dans le cadre du présent exercice. Il ne doit pas utiliser l'information confidentielle de DC à d'autres fins que la rédaction et la présentation de sa proposition en réponse à la présente DDQ.

Sauf si une loi l'exige, DC s'engage à ne pas dévoiler l'identité des soumissionnaires ni révéler d'aucune manière que ce soit les modalités financières ou les renseignements de fond inclus dans les propositions. Au terme du processus, seul le nom du soumissionnaire retenu (l'« entrepreneur ») sera révélé une fois qu'un accord aura été conclu entre les parties contractantes.

H.16 Publicité

Le soumissionnaire ne doit pas faire référence, ni expressément ni implicitement, à DC ou à la présente DDQ dans ses documents publics ou publicitaires, sauf sur autorisation écrite préalable de l'autorité contractante.

H.17 Aucune collusion

En soumettant une proposition, le soumissionnaire certifie que sa proposition a été préparée hors de toute collusion ou fraude et en concurrence équitable avec les propositions des autres soumissionnaires.

H.18 Législation

Le présent processus de DDQ et tout accord subséquent seront régis conformément aux lois en vigueur dans la province de la Colombie-Britannique; tout différend en découlant, le cas échéant, sera soumis à la compétence des tribunaux de cette province ainsi qu'aux lois fédérales applicables.

H.19 Indemnités

Le soumissionnaire est responsable de toute réclamation, toute perte ou tout dommage qui pourraient découler d'erreurs, d'omissions ou de négligence de sa part ou de celle de ses employés ou mandataires associés au présent processus de DDQ et sera tenu d'indemniser DC de tous les frais encourus en tel cas.

H.20 Droits de la Commission canadienne du tourisme

Par ailleurs, DC se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion :

H.20.1 d'accepter toute proposition en entier ou en partie, sauf les propositions qui ne satisfont pas aux critères impératifs, sans négociation préalable et qu'elle soit ou non la moins-disante;

H.20.2 de rejeter, en totalité ou en partie, toute proposition :

- i. incomplète, obscure, irrégulière ou irréaliste;
- ii. qui ne répond pas à l'objectif de la présente DDQ;
- iii. à laquelle il manque tout renseignement obligatoire;
- iv. non conforme à l'une ou l'autre des exigences de la présente demande;

H.20.3 de n'accepter aucune dérogation aux conditions énoncées;

H.20.4 de mettre un terme au processus ou de publier à nouveau la présente DDQ à tout moment;

H.20.5 de communiquer avec les soumissionnaires pour obtenir des précisions ou vérifier une partie ou l'ensemble des renseignements à n'importe quel moment au cours du présent processus de DDQ;

H.20.6 de communiquer avec les personnes données comme références;

H.20.7 d'entamer des négociations avec tout soumissionnaire ayant présenté une proposition admissible, dans le but de parvenir à un accord à la satisfaction de DC;

H.20.8 d'intégrer au contrat découlant du présent processus l'ensemble ou une partie de l'énoncé de travail, de la DDQ ou de la proposition retenue;

H.20.9 d'attribuer un contrat pour l'ensemble ou une partie des services concernés, y compris de sélectionner plus de soumissionnaires que mentionné parmi les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs résultats et de conclure un contrat avec eux pour répondre aux exigences de la présente DDQ;

H.20.10 de ne conclure d'accord avec aucun des soumissionnaires ayant répondu à la présente DDQ.

SECTION I – CONDITIONS LIÉES AU RÉPERTOIRE ET À LA CONVENTION D’OFFRE À COMMANDES

Les conditions liées au répertoire et à la convention d’offre à commandes (la « COC ») énoncées dans la présente section peuvent être modifiées de temps à autre, lorsque DC le juge nécessaire, et ce, sans avis aux entrepreneurs faisant partie du répertoire.

1. Les critères visant la sélection d’un entrepreneur faisant partie du répertoire varieront pour chaque projet ou chaque tâche, en fonction des exigences de DC.
2. DC se réserve le droit d’engager tout entrepreneur inscrit au répertoire « au fur et à mesure des besoins »; ces entrepreneurs peuvent être joints directement ou appelés à concourir relativement à la prestation des services.
3. Tout entrepreneur retenu pour fournir des services pourrait devoir convenir d’un énoncé de travail qui sera assujéti aux modalités de la COC.
4. Si les entrepreneurs sont appelés à concourir, DC ne sélectionne pas nécessairement l’entrepreneur offrant le prix le plus bas et peut en outre évaluer les qualifications ou d’autres critères nécessaires dans le cadre d’un projet donné.
5. Durant la période de validité de la COC, les entrepreneurs doivent aviser DC de tout changement important concernant les renseignements fournis dans leur soumission.
6. DC n’est aucunement tenue :
 - a. de s’informer de la disponibilité d’un membre du personnel remplaçant lorsque l’entrepreneur l’avise que la personne figurant dans la COC n’est pas disponible pour un projet précis;
 - b. d’évaluer ni d’accepter le personnel proposé par un entrepreneur pour remplacer une personne clé;
 - c. de conclure un énoncé de travail avec un ou plusieurs entrepreneurs;
 - d. d’inviter un ou plusieurs entrepreneurs à participer à un processus concurrentiel relativement à un énoncé de travail.
7. DC se réserve le droit de recourir aux services de fournisseurs non inscrits au répertoire.
8. DC peut, de temps à autre, mener des évaluations de présélection auprès d’autres soumissionnaires n’ayant pas participé à la présente DDQ ou auprès de soumissionnaires qui n’avaient pas été retenus lors de processus de présélection précédents. Par conséquent, DC peut, à son entière discrétion, ajouter d’autres soumissionnaires au répertoire existant et accroître le nombre de soumissionnaires à tout moment durant la période d’effet du répertoire. Il n’est pas garanti que DC fera un ajout au répertoire ni qu’elle acceptera une demande d’inclusion.
9. DC prévoit que les exigences et les évaluations futures demeureront essentiellement les mêmes que lors du processus initial de présélection. Il peut toutefois y avoir certaines différences, selon les exigences du moment. Le fondement des évaluations et des exigences futures de présélection sera à l’entière discrétion de DC.
10. DC se réserve le droit de retirer un entrepreneur du répertoire pour toute raison qui, selon elle, pourrait avoir une forte incidence sur la capacité de l’entrepreneur à lui fournir de façon satisfaisante les biens ou les services pour lesquels il avait initialement été intégré au répertoire.

SECTION J : LISTE DES ANNEXES

ANNEXE	TITRE DU DOCUMENT
1	Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation
2	Formulaire de déclaration des faits importants
3	Modifications
4	Déclaration des sous-traitants
5	Conditions générales du contrat
6	Proportion de voyageurs par marché

ANNEXE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE ET FORMULAIRE D'ATTESTATION

1) RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

- a) Renseignements sur l'entreprise – Aux seules fins d'identification et d'information, veuillez fournir les renseignements suivants à propos de votre entreprise :

Dénomination sociale et adresse complètes :	
Activité principale et nombre d'années en affaires :	
Nombre d'employés directs :	
Nature de l'entreprise (entreprise individuelle, société par actions, société en nom collectif ou société en participation) :	
Personne-ressource principale aux fins de la DDQ (nom, poste, numéro de téléphone et courriel) :	

2) ATTESTATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire certifie que les renseignements fournis dans sa proposition sont exacts et déclare être un signataire dûment autorisé ayant la capacité de lier son entreprise aux dispositions contenues dans la présente. En apposant sa signature ci-après, le soumissionnaire reconnaît expressément avoir lu, compris et accepté les modalités de la présente DDQ.

Signé ce _____ jour de _____ 2017

Signature autorisée :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Titre ou poste :

Nom de l'entreprise :

Ville :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel :

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES FAITS IMPORTANTS

FAITS IMPORTANTS

Si le soumissionnaire a des faits importants à déclarer (tels que définis à l'article H.13), DC exige qu'il les consigne et les soumette avec sa proposition, en pièce jointe.

Cochez UNE case :

- Non, nous n'avons aucun fait important à déclarer.
- Oui, nous avons au moins un fait important à déclarer; voir la déclaration ci-jointe.

ANNEXE 3 : MODIFICATIONS

Le cas échéant, veuillez confirmer avoir lu les documents relatifs aux modifications apportées à la présente DDQ et tenu compte de ces modifications dans votre proposition. Veuillez énumérer les modifications incluses dans votre proposition, s'il y a lieu.

N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		
N° de la modification :	Date :	Nombre de pages :
<hr/>		

ANNEXE 4 : DÉCLARATION DES SOUS-TRAITANTS

S'il y a lieu, le soumissionnaire doit recenser les sous-traitants qui l'aideront à fournir les services décrits dans la présente DDQ, en remplissant la « Déclaration des sous-traitants » et en la soumettant à l'approbation de DC. L'approbation des sous-traitants est à l'entière discrétion de DC.

Il revient au soumissionnaire de superviser et de coordonner tout projet ou service assigné aux sous-traitants pour assurer l'homogénéité des services offerts à DC.

Veuillez indiquer vos mesures de contrôle de la qualité et vos processus de règlement des différends liés au contrat applicables en cas de recours à des sous-traitants.

- L'entreprise nommée à l'annexe 1 (Renseignements sur le soumissionnaire et formulaire d'attestation) fournira l'intégralité des biens ou des services énoncés dans la présente proposition.
- Nous ferons appel à des sous-traitants pour fournir les biens ou les services énoncés dans la présente proposition.

Voici les entreprises qui seront engagées en sous-traitance pour contribuer à la prestation des services proposés :

Nom :

Personne-ressource :

Titre :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Adresse courriel :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Description des services fournis par cette entreprise :

Proportion des services que fournira le sous-traitant : _____ %

ANNEXE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Les conditions générales suivantes pourraient être inscrites dans tout contrat conclu avec DC par suite de la présente DDQ. La formulation précise de chacune de ces clauses fera l'objet de négociations entre les parties.

1. Le contrat est non exclusif;
2. Le contrat restera en vigueur selon la durée précisée dans la DDQ;
3. L'entrepreneur doit désigner le personnel clé chargé du dossier de DC et ne peut le remplacer sans l'approbation de celle-ci;
4. L'entrepreneur doit s'engager à affecter au compte de DC un certain nombre d'équivalents temps plein par mois ou par année, s'il y a lieu;
5. Des niveaux de service doivent être attribués aux tâches normales (p. ex. calendrier fixé pour les différentes étapes allant de la planification au lancement d'une campagne);
6. Toute la propriété intellectuelle créée par l'entrepreneur appartiendra à DC. L'entrepreneur doit certifier que ladite propriété intellectuelle est dégrevée et conforme à toutes les lois applicables;
7. L'entrepreneur doit prendre les mesures requises pour que toutes les campagnes et autres activités menées au nom de DC dans le marché de l'entrepreneur demeurent conformes aux lois applicables;
8. L'entrepreneur et ses sous-traitants doivent indemniser DC en cas de violation de contrat, et particulièrement en cas de réclamations relatives à la violation de la vie privée, de réclamations de tiers en matière de propriété intellectuelle ou en cas de non-respect de la loi, entre autres;
9. L'entrepreneur doit avoir et maintenir en vigueur une assurance adéquate;
10. DC versera les sommes dues après la réalisation des travaux;
11. L'entrepreneur doit réclamer à DC les dépenses engagées, y compris celles pour les placements média, sans aucune majoration;
12. Le contrat doit comprendre des clauses de confidentialité;
13. DC se réserve le droit de mettre fin au contrat à sa convenance, sur préavis écrit de 60 jours, moyennant le paiement de tous les travaux réalisés ou faisant l'objet d'un engagement à la date de résiliation. Si DC met fin au contrat ou annule un ordre de travail particulier pour cause de violation de contrat, elle n'a aucune obligation de rémunérer le travail réalisé;
14. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation de DC avant de donner tout ou partie des travaux en sous-traitance ou de céder le contrat;
15. Le contrat est régi par les lois de la Colombie-Britannique;
16. En cas de différend, une intervention de la haute direction sera sollicitée, suivie d'un arbitrage exécutoire à Vancouver, en Colombie-Britannique, conformément aux règles du British Columbia International Commercial Arbitration Centre.

ANNEXE 6 : PROPORTION DE VOYAGEURS PAR MARCHÉ

Pays	Définition géographique du voyage
Canada	À l'extérieur de la province ou région de résidence
États-Unis	À l'extérieur de l'État de résidence
Mexique	À l'extérieur du Mexique et de l'Amérique centrale
Royaume-Uni, Allemagne, France	À l'extérieur de l'Europe, de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée
Chine, Japon, Corée du Sud	À l'extérieur de l'Asie de l'Est (Chine, Hong Kong, Macao, Japon et Corée du Sud)
Inde	À l'extérieur de l'Inde, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud (Bangladesh, Népal, Pakistan, Sri Lanka)
Australie	À l'extérieur de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des îles du Pacifique
Brésil	À l'extérieur de l'Amérique du Sud

	Pourcentage ayant fait un voyage au cours des trois dernières années ou prévoyant un voyage dans les deux années à venir, conformément à la définition géographique d'un voyage	Base
Royaume-Uni	39%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
France	29%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Allemagne	36%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Japon	18%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Corée du Sud	55%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Chine	23%	Population générale, 18+, 11 villes (2014)
Australie	47%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Mexique	22%	Population générale, 18+, 3 villes (2016)
Brésil	19%	Population générale, 18+, classes A, B, C, 9 zones métropolitaines (2011)
Inde	18%	Population générale, 18+, 6 villes (2010)
États-Unis	63%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)
Canada	69%	Population générale, 18+, à l'échelle nationale (2016)